

## **Note d'information sur la chiropraxie** **(Consentement éclairé)**

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous venez de faire connaissance avec une profession de la santé que vous ne connaissiez peut-être pas : la profession chiropratique.

Les soins et protocoles de soins chiropratiques comportent un certain nombre de manipulations (manuelles, instrumentales ou mécaniquement assistée) appelées ajustements articulaires et vertébraux ; ainsi que des techniques sur les tissus avoisinants (muscles, tendons, fascias...).

La loi du 4 mars 2002 et principalement l'art.21 du décret n) 2011-32 du 7 janvier 2011 (1) fait obligation aux professionnels de santé d'obtenir le consentement éclairé de chaque patient avant tout acte technique après lui avoir donné une information «...intelligible, exacte et exhaustive. »

### **Qu'est ce qu'un ajustement articulaire ou vertébral ?**

C'est une technique de manipulation manuelle, assistée ou instrumentale qui consiste en un mouvement spécifique permettant de rétablir le fonctionnement harmonieux d'une articulation, dans toutes ses amplitudes de mouvements.

Cette correction biomécanique a pour but de permettre au système neuromusculaire de fonctionner de la façon la plus complète possible (normalisation de l'activité réflexe locale et des sensations provenant de l'articulation, diminution ou cessation de la douleur). Ceci permet de rendre au corps toutes ses possibilités d'adaptation rapide aux agressions extérieures de la vie de tous les jours

Cet acte est appliqué sur une articulation ou tissus (muscles, tendons, ligaments...) qui a été jugée comme étant le siège d'une perturbation fonctionnelle (qui fonctionnait mal). La manipulation s'accomplit à l'intérieur des limites anatomiques articulaires normales.

### **Les soins sont-ils douloureux et/ou dangereux ?**

Les soins doivent être le plus doux possible et ils sont très rarement douloureux.

Dans certains ajustements, le geste est rapide, et il le doit, pour être efficace. Il peut donc paraître impressionnant. Il n'est en aucun cas dangereux en lui-même.

### **Quels sont les possibles effets secondaires et/ou indésirables?**

Dans un certain nombre de cas il arrive que le patient ressente :

- Une augmentation passagère de la douleur.
- Des sensations de courbatures et de fatigue générale.
- Des sensations de gêne à différents endroits du corps même éloignés de l'endroit traité qui sont le signe des compensations et modifications posturales en cours.

### Y a-t-il des possibilités de complications ou d'accidents ?

*Les accidents sont très rares.*

*Toute thérapie comporte des risques et l'on peut même dire que toute activité humaine possède ses dangers inhérents. L'accident le plus redoutable est l'accident vasculaire (vertébro-basilaire ischémique) qui est une complication rare, une étude de la littérature scientifique permet d'évaluer ce risque à un accident pour un million d'ajustements des vertèbres cervicales. Pour rendre les choses plus concrètes l'exposition à un risque équivalent d'accident grave pour la prise d'anti-inflammatoire non-stéroïdien est 100 à 400 fois supérieure selon les études. Les autres accidents étant des fractures (vertébrales, de côtes...) ou contusions aux tissus (œdème, ecchymoses...).*

*Au vu de ce qui précède et acceptant le risque statistique lié aux ajustements et à ma prise en charge chiropratique.*

*Je reconnais avoir reçu toutes les informations souhaitées et avoir disposé de suffisamment de temps pour réfléchir, demander conseil, et au besoin m'être fait expliquer ce document. J'ai bien compris ce qui m'a été précisé ainsi que le document que je viens de signer. J'ai pu poser toutes les questions que je souhaitais et j'ai été informé des risques qui pourraient survenir pendant la réalisation de l'acte chiropratique. J'ai également été informé qu'au cours de l'acte, le praticien pouvait se retrouver en face d'un évènement imprévu nécessitant des actes complémentaires différents de ceux initialement prévus.*

*Document établi en deux exemplaires, l'un remis au patient, l'autre conservé par le praticien.*

**Date et signature du patient**

**Signature du praticien**

(1) précisé « Les praticiens justifiant d'un titre de chiropracteur doivent s'interdire de faire courir un risque injustifié à la personne prise en charge, dont le consentement éclairé doit être recherché dans tous les cas. Ils informent cette personne des risques possibles des manipulations ou des mobilisations cervicales qu'ils envisagent de réaliser. Ils doivent rester disponibles pour les patients dans les quarante-huit heures suivant toute manipulation ou mobilisation cervicale réalisée. ».

**Bibliographie :**

- 1 Hurwitz EI, Aker PD, Adams AH, Meeker WC, Shelkelle PG. Manipulation et mobilisation du rachis cervical : révision de la littérature. Spine 1996 ; 21 : 1746-60
- 2 Cassidy JD. Expert evidence at the Matheson Inquest. Coroner's Court, Saskatoon, Saskatchewan, Canada. 1998: transcript 873-875
- 3 Aker PD, Gross AR, et Al. Conservative management of mechanical neck pain: systematic overview and meta-analysis. Br Med J;313:1291-96
- 4 Nwuga VCB. Relative therapeutic efficacy of vertebral manipulation and conventional treatment in back pain management
- 5 Cassidy JD, Thiel HW, Kirkaldy- Willis KW. Side posture manipulation for lumbar intervertebral disc herniation. J Manip Physiol Ther 1993;16:96-103